

Adopte Une Cocotte



Département de l'Ain

45 avenue Alsace Lorraine
BP 114

1003 Bourg-en-Bresse

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Elodie Delobel

elodie.delobel@ain.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le Département de l'Ain s'est engagé, sur la période 2010-2014, dans un plan départemental de prévention des déchets dont l'objectif principal est de réduire à la source le tonnage d'ordures ménagères dans le département sur 5 ans.

Dans le cadre de ce plan dont la thématique 2014 est la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Conseil général lance l'opération « adopteunecocotte.com » qui vise à réduire le volume des poubelles des habitants de l'Ain. Il a missionné l'association Hélianthe pour l'accompagner dans cette expérimentation.

Dans les foyers, ce sont en moyenne 13 kilos par an et par personne de restes de repas qui sont jetés. Pourquoi ne pas les valoriser en adoptant des poules ? Le Département, en partenariat avec Hélianthe, a décidé de donner à des foyers de l'Ain volontaires deux poules pour tester cette nouvelle « arme anti-déchets ». Charge à eux de les nourrir, de les soigner et de les héberger durant au moins trois mois. Les volailles mangeront les déchets de cuisine, elles produiront aussi des oeufs !

Le principe de l'opération est simple : le Département et Hélianthe offrent deux poules à cent familles volontaires de l'Ain contre bons soins, nourriture et abris. En échange, les habitants s'engagent à transmettre à Hélianthe, sur une durée de trois mois, la quantité de déchets détournée des poubelles grâce aux gallinacés.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif est de diminuer la quantité des déchets jetés à la poubelle et de sensibiliser au gaspillage des déchets alimentaires. Qui dit réduction des déchets biodégradables, dit très souvent compostage dans le fond du jardin ou lombricompostage dans la cuisine.

Aujourd'hui, en France, la réduction des déchets alimentaires passe aussi par l'utilisation de poules.

En adoptant deux poules dans son jardin, le foyer pourra réduire de 300 Kg le poids de ses ordures. Cela permettra aussi de diminuer le coût de traitement des déchets. Autre avantage non négligeable dans le contexte économique actuel : deux poules produisent jusqu'à 300 oeufs par an !

Résultats quantitatifs

Au vu des nombreuses demandes, le CG 01 a accepté de passer de 100 à 170 foyers témoins.

Bilan global pour les 170 familles :

- réduction de 5 400 kg de déchets jetés initialement dans les OMr
- 14 400 oeufs récupérés sur la période de suivi de trois mois

Soit par foyer (4 personnes en moyenne) :

- réduction de 26,3 kg de déchets par mois soit (6,6 kg/hab/mois ou 79 kg/hab/an)

- 38 oeufs par mois (économie de 150 € d'achat d'oeuf)

Par jour, une famille donne environ 800 grammes de déchets aux poules

Résultats qualitatifs

- **Couverture presse**: 70 articles papier ont été collectés sur l'opération avec une portée principalement locale mais également nationale. Plusieurs interviews radio (dont France Inter) ont été réalisées et des reportages vidéos ont été réalisés pour le journal télévisé de France 3 et pour une émission de la chaîne Gulli.

- **Avis des familles** : les familles participantes ont témoigné positivement sur cette opération notamment via la page facebook de l'opération et dans la presse locale écrite. Les familles ont trouvé cette opération très pédagogique notamment pour les enfants. La récolte des oeufs en échange d'un geste pour réduire les déchets a été fortement appréciée. Les foyers ont également trouvé très motivants de sensibiliser voisins, amis et familles.

- **Plusieurs familles et établissements scolaires** souhaitent s'engager dans cette action. La suite de l'opération est en cours d'étude.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- Montage de l'action et recrutement des familles (5 mois)

Affichage en 4x3 pour recruter les familles et insertions presse **mais la plupart des foyers se sont inscrits avant la campagne de communication** (bouche-à-oreille, articles dans les journaux suite à la délibération prise pour cette action) via un **formulaire sur le site Internet**.

Pour participer à l'opération, les familles doivent répondre aux obligations suivantes :

- > Ne posséder ni poules, ni coqs avant le début de l'opération
- > Bénéficier d'un jardin
- > Accepter de construire ou d'investir dans une installation pour accueillir les deux poules (poulailler + enclos)
- > Vérifier les réglementations de la copropriété et s'assurer qu'elles autorisent la possession de gallinacés
- > S'engager à peser les déchets donnés aux poules de juin à septembre (matériel fourni)
- > Se tenir disponible auprès d'Hélianthe pour un témoignage à recueillir au cours de l'opération

=> 300 familles se sont pré-inscrites. Au final, le Département de l'Ain a pu **accompagner 170 familles**. Les vérifications sur les conditions d'accueil des gallinacés sont faites pour chaque famille.

- Réalisation et communication :

Lors de la journée de lancement du projet organisée par Hélianthe et le Département, les deux poules ont été remises par l'éleveur à chaque famille. A cette occasion, les familles ont pu se rencontrer et en profiter pour échanger avec l'éleveur. Depuis le lancement de l'opération les familles échangent régulièrement via la page Facebook. Au bout de 3 mois Hélianthe a récupéré le carnet de pesées et le peson.

- Bilan

Hélianthe a réalisé le rapport de l'opération à partir des données recueillies (voir ci-contre). Un bilan a été fait avec les familles 1 an après le lancement. **Les retours sont très positifs, l'opération jugée très pédagogique** surtout pour les enfants, la récupération d'œuf est très appréciée, beaucoup ont trouvé motivant de sensibiliser leur amis et voisins.

Les poules avaient été distribuées en juin, avant les vacances, il eut été préférable de le faire en septembre.

L'action a permis de sensibiliser la population sur les quantités de nourriture jetées, et de lancer efficacement la campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Planning

- **Janvier à juin 2014** : montage de l'action en partenariat avec l'association Hélianthe.

- 4 juin 2014 : remise des poules

Une fois l'inscription validée, les familles devront patienter jusqu'au 4 juin 2014, journée de lancement du projet organisée par Hélianthe et le Conseil général, durant laquelle leurs deux poules leur seront remises. A cette date, les familles doivent s'assurer que l'équipement d'accueil des poules est prêt et fonctionnel.

- 4 juin 2014 au 31 août 2014 : période de suivi

Les familles auront à charge leurs deux poules. Elles devront régulièrement peser les déchets qu'elles donneront à leurs poules et noteront les données sur un carnet qui sera ensuite remis à Hélianthe.

- Septembre 2014 : fin de la période de test

A la fin de la période estivale, Hélianthe récupérera le peson fourni et les chiffres récoltés par les familles qui garderont quant à elles leurs poules. Elles pourront donc continuer à profiter des avantages de leurs nouvelles colocataires !

- Janvier 2015 : conférence de presse de clôture de l'opération

- Juin 2015 : bilan avec les familles

Moyens humains

- Chargé de mission de la Direction de l'Environnement du Département de l'Ain ;
- Chargée de communication du Département de l'Ain ;
- animateur de l'association Hélianthe pour recruter et accompagner les familles ;
- Chargé de mission du SIVOM de Bas-Bugey - partenaire de l'opération pour accompagner avec Hélianthe 50 des 170 foyers sur le périmètre du syndicat ;
- L'éleveur de poules présent lors de la remise aux familles.

Moyens financiers

- Campagne de communication (affiches, flyers, guides familles...) : 7 500 euros (ensemble de la campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire : 65 000 euros)
- Subvention versée à Hélianthe pour l'accompagnement des foyers : 20 000 euros

Moyens techniques

- Inscription des familles via un formulaire sur le site Internet
- Affichage en 4x3 pour recruter les familles et insertions presse **mais la plupart des foyers se sont inscrits avant la campagne de communication** (bouche-à-oreille)

=> 300 familles se sont pré-inscrites. Au final, le Département de l'Ain a pu accompagner 170 familles.

Partenaires mobilisés

Partenaire actif :

SIVOM du Bas Bugey (accompagnement de 50 familles avec l'association Hélianthe)

Prestataire :

Association Hélianthe (accompagnement des familles et suivi de l'opération)

L'éleveur de poule lors de leur remise aux familles

Partenaire financiers :

ADEME (PDP)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'opération AdopteUneCocote.com a permis de sensibiliser les familles sur les quantités de déchets alimentaires jetés. Suite à cette action, le Département de l'Ain a lancé une sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire avec pour fil conducteur le visuel de la cocotte.

Recommandations éventuelles

Au mois de juin, il est un peu tôt, pour donner aux familles des poules prêtes à pondre.

Avec du recul, le mois de septembre conviendrait mieux.

Mots clés

MENAGE | GASPILLAGE ALIMENTAIRE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elsa THOMASSON

elsa.thomasson@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-
Rhône-Alpes